

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 2ème catégorie

Monsieur le Maire

Je soussigné(e), BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque, 7 rue Darré la Gleize 65370 IZAOURT, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN

du samedi 20 juillet 2013 au dimanche 21 juillet 2013
de 14:00:00 à 02:00:00 à l'occasion de

*feu d'Artifice au Parc de Barbazan au
éventuellement Salle des fêtes de Lohaque.*

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le mardi 16 juillet 2013
Signature

BARBAZAN
PÉTANQUE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique. - M BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie

du samedi 20 juillet 2013 au dimanche 21 juillet 2013

de 14:00:00 à 02:00:00 à l'occasion de

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Le Maire

Fait à BARBAZAN, le mardi 16 juillet 2013

